

# BLA BLA



NOVEMBRE UNE PENSÉE SPÉCIALE  
POUR NOS DÉFUNTS

PARUTION 14 NOVEMBRE

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca) prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

## **DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

**Sont présents** : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux, lesquels forment quorum.

Absent; M. Gilles Gosselin

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois septembre ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes

5. Adoption des comptes à payer ;
6. Situation financière (juin/novembre).
7. Rapport des comités ;
- 7.1 Rencontre lancement MADA .M.R.C
8. Administration ;
- 8.1 Adoption du règlement 285 sur le cannabis
- 8.2 Acceptation de la demande déposée au Fond de FDT au montant de 13 845. \$
- 8.3 Nomination représentant 2019-2020 de la bibliothèque.
- 8.4 Demande la police d'assurance
- 8.5 Invitation MRC rencontre d'information au plan d'action du développement des communautés 17 octobre
- 8.6 Résolution TECQ
9. Aqueduc et égouts ;
- 9.1 Rencontre avec l'inspecteur municipal
- 9.2 Décompte provisoire # 3
- 9.3 Quittances des fournisseurs
- 9.4 Directive de changement
- 9.5 Journée d'information sur l'eau 7 novembre
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
- 11.1 Lettre Marquis Tardif
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture ;
- 13.1 Dépenses projet FDT quai
14. Affaires diverses ;
- 14.1 Liste de la correspondance ;
- 14.2 VARIA
  - a) Vacances DG du 8 au 15 octobre 2019
  - b) Dossier Dupuis
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

**4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus : 3 118.80 \$  
Salaire DG : 2 293.68 \$  
DAS mensuelle : 4 460.80 \$  
Bell Mobilité : 54.00 \$  
Sogetel : 289.22 \$  
Hydro Québec : 248.89 \$

**5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **240 977.10 \$** a été présentée aux élus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Laurent Garneau et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (timbres)	310.43
2	Table des aînés de la MRC d'Arthabaska (don)	50.00
3	Archives Bois-Francis (don)	50.00
4	Receveur Général du Canada (DAS)	1 322.34
5	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 138.46
6	Visa Desjardins (divers achats)	97.46
7	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
8	T.C.G. inc. (réfection pluvial & regards sanitaires)	143 921.92

9	André Henri, maire	900.00
10	Michel Prince, conseiller	369.80
11	Christine Marchand, conseillère	369.80
12	Laurent Garneau, conseiller	369.80
13	Claude Caron, conseiller	369.80
14	Jonatan Roux, conseiller	369.80
15	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
16	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
17	Bureau en gros (septembre)	69.52
18	Buropro (septembre)	232.22
19	La Capitale (septembre)	914.78
20	Épicerie du Coin (août)	41.57
21	Entretien Général Lemay (septembre)	737.27
22	Excavation Marquis Tardif inc. (septembre)	975.73
23	Eurofins Environex (septembre)	331.71
24	Gesterra (août & sept.)	22 255.90
25	Hamel Propane inc. (loc. réservoirs / septembre)	430.98
26	Hydro-Québec (éclairage public / septembre)	248.89
27	Sogetel (octobre)	289.22
28	Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat / juillet)	651.91
29	Carrières P.C.M. inc. (gravier 0-3/4)	4 433.37
30	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (frais annuel / biblio)	130.00
31	Les Services EXP inc. (ingénieur - surveillance chantier & travaux)	7 174.44
32	Librairie Renaud-Bray (livre / biblio)	31.45
33	N. Faucher Entrepreneur Électricien (quai & guérite)	1 892.53
34	Solutions Zen Média (site web)	488.64
35	Ville de Disraëli (quote-part #4)	1 229.77
36	Ministre des Finances (2e versement SQ)	38 867.00
37	Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
38	Total des salaires & déplacements :	5 163.55

**TOTAL :**

**240 977.10 \$**

## **6. SITUATION FINANCIERE (JUN/NOVEMBRE).**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

## **7.1 RENCONTRE LANCEMENT MADA M.R.C**

Madame Christine Marchand, conseillère responsable de la politique MADA présente un résumé de cette rencontre.

### **ADMINISTRATION**

## **8.1 ADOPTION DU REGLEMENT 285 SUR LE CANNABIS**

### **MUNICIPALITÉ SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

#### **RÈGLEMENT NO 285**

#### **RÈGLEMENT SUR LE CANNABIS**

#### **CONSIDÉRANT :**

- 1 La *Loi sur le Cannabis* (L.C. 2018, ch. 16);
- 2 La *Loi encadrant le cannabis* a été adoptée le 12 juin 2018;
- 3 Qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer la consommation du cannabis dans une place publique;
- 4 Qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la session ordinaire du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – DÉFINITIONS**

**Cannabis :** Plante de cannabis et toute chose visée à l'annexe 1 de la *Loi sur le cannabis*, L.C. 2018, ch. 16. Sont exclues de la présente définition les choses visées à l'annexe 2 de la même loi.

**Place publique :** Désigne tout chemin, rue, ruelle, place ou voie publique, allée, passage, trottoir, escalier, jardin, aire de repos, piscine, aréna, patinoire, centre communautaire, terrain de tennis, piste multifonctionnelle, promenade, sentier pédestre, piste cyclable, terrain de jeux, estrade, stationnement à l'usage du public, tout lieu de rassemblement extérieur où le public a accès.

## **ARTICLE 2 – TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement sur le cannabis »;

## **ARTICLE 3 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

## **ARTICLE 4 – INTERDICTION DE CONSOMMER DANS LES ENDROITS, PLACES PUBLIQUES ET PARCS**

Il est interdit à toute personne dans un endroit public, dans une place publique ou dans un parc de consommer du cannabis. Est présumée consommer du cannabis toute personne qui tient en main un accessoire pouvant servir à consommer du cannabis, notamment les papiers à rouler ou les feuilles d'enveloppe, les porte-cigarettes, les pipes, les pipes à eau, les bongs ou les vaporisateurs.

## **ARTICLE 5 – APPLICATION DU RÈGLEMENT**

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**SUR PROPOSITION** de Claude Caron, appuyé de Laurent Garneau il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le projet de règlement # 285 soit adopté.

### **8.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DEPOSÉE AU FOND DE FDT AU MONTANT DE 13 845. \$**

La MRC d'Athabaska a accepté le projet déposé.

### **8.3 NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DU RÉPONDANT POUR LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2020.**

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers,

**Que** les membres du conseil municipal nomment M. Gilles Gosselin comme répondant et Mme Juliette St-Amand, comme coordonnatrice de la bibliothèque des Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2020.

#### **8.4 DEMANDE L'ASSUREUR**

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la police d'assurance du club de motoneige et l'évaluation des livres de la bibliothèque soit remis à notre compagnie d'assurance.

#### **8.5 INVITATION MRC RENCONTRE D'INFORMATION AU PLAN D'ACTION DU DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES 17 OCTOBRE**

L'invitation a été remise aux élus

#### **8.6 RESOLUTION TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Sur proposition** de Christine Marchand, appuyé de Claude Caron, il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant

aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement)
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

## **9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS**

### **9.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR**

La rencontre a eu lieu durant l'atelier de travail.

### **9.2 DECOMPTE PROVISOIRE # 3**

Attendu que le décompte progressif numéro 3 a été déposé par la firme EXP.

Attendu que les travaux exécutés sont la réfection du réseau pluvial et des regards sanitaires.

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil municipal acceptent le paiement du 3<sup>e</sup> décompte progressif.

### **9.3 QUITTANCES DES FOURNISSEURS**

Les quittances ont été remis au bureau municipal.

### **9.4 DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

Attendu que les directives de changement proposé par la firme EXP ont été réalisés.

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les directives de changement réalisé sont acceptées.

### **9.5 JOURNEE D'INFORMATION SUR L'EAU 7 NOVEMBRE**

**Attendu qu'**une invitation a été présentée pour assister à une conférence sur l'eau potable à Victoriaville

**Attendu** que la possibilité est offerte à l'inspecteur municipal d'y assister.

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les frais d'inscription et de déplacement soient payés par la municipalité.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11. VOIRIE**

#### **11.1 LETTRE A MARQUIS TARDIF**

**Attendu que** certains citoyens ont fait part aux élus de recommandations afin d'éliminer des désagréments pour donner suite au déneigement durant la période hivernale :

Diminuer la vitesse.

Ne pas se servir de l'aile de côté placé sur le camion de déneigement afin de ne pas arracher le gazon sur les terrains privé.

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Qu'une lettre soit envoyée à M. Marquis Tardif afin de corriger la situation.

## **12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

## **13. LOISIRS ET CULTURE**

### **13.1 DEPENSES PROJET FDT QUAI**

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat de roche et de pierre 03/4 soit acheté et installé au quai municipal la dépense faisant partie du programme FDT.

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

### **14.1 LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

1. Demande du Camp Beauséjour
2. Lettre de Dany Vasil
3. Lettre du Club Alléghanish
4. Invitation a un point de presse Carrefour d'entraide bénévole
5. Lettre de regroupement des maisons pour femmes victime de violence conjugale
6. Invitation de madame Sylvie Berthaud a une journée d'actions collectives
7. Invitation à un webinaire pour une représentation des

femmes en politique municipale

8. Lettre de journal La Nouvelle/ Union
9. ADMQ répertoire complet de formation municipale 2019-
10. Lettre Gilles Gauvreau
11. Lettre de M. Denis Perreault

15. **VARIA**

a) **VACANCES DG DU 8 AU 15 OCTOBRE 2019**

**SUR PROPOSITION** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale soit en vacances du 8 au 15 octobre 2019.

b) **DOSSIER DUPUIS**

Une demande sera présenté à la municipalité de Ham-Sud pour une rencontre formelle dans les plus brefs délais.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de l'assemblée est proposée par Laurent Garneau à 20h05.

**MESSAGE IMPORTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE**



Veillez prendre note qu'à compter du mercredi 6 novembre la bibliothèque sera fermée pour la période hivernale. Elle sera ouverte le dimanche de 10h à midi.

**Bénévoles de la bibliothèque**



**Cantine/ Restaurant &  
Dépanneur.**

**POUR PLUS  
D'INFORMATION,  
TÉL :**

**819-464-2899**

**Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à  
tous le 1er samedi du mois. Vous devez réserver  
obligatoirement. Téléphone 819-464-2899**

**Ouverture de l'épicerie du coin 7 jours semaine  
Cantine ouverte du jeudi au dimanche**

**LES DÉJEUNERS SONT SERVIS LES SAMEDIS  
ET DIMANCHE DE 8H À MIDI.**



**EXCEPTIONNELLEMENT  
UN SOUPER À LA FONDU  
VOUS EST OFFERT  
SAMEDI LE 30  
NOVEMBRE AU COÛT DE  
19.97\$ LE SERVICE EST À  
VOLONTÉ.**

**Vous devez obligatoirement réserver votre repas  
auprès de Danielle ou Pierre Tel :819-464-2899**

# REPAS DU VENDREDI MIDI

8 novembre: **Brochettes de poulet**

15 novembre: **Ragout de boulettes**

22 novembre: **Pâté au poulet**

29 novembre: **Lasagne**

6 décembre: **Pâté chinois**

13 décembre: **Frite et steak haché**

20 décembre: **Mexicain avec des tacos souples**

27 décembre: **Mets chinois**

## GAGNANTS DU CONCOURS DE PHOTOS :



M. Charles Paradis 1<sup>er</sup> position

M. John Rolland 2<sup>e</sup> position

Mme Claire Gagnon 3<sup>e</sup> position

Prix de participation : Mme Juliette  
St-Amand

Mme Nicole Rolland.

**Merci à tous nos participants.**

## Message important aux parents

Nous demandons aux parents d'enfants âgés de la naissance à 12 ans de vérifier avec Sonia Lemay si votre enfant est bel et bien inscrit sur la liste pour qu'il puisse recevoir son cadeau en décembre.

**Date limite 1<sup>er</sup> décembre 2019**



Les informations suivantes sont nécessaires;

Le prénom et nom de l'enfant ?

Date de naissance ?

Nom et prénom des parents?

Adresse ?

Numéro de téléphone ?

Suggestion de cadeau ?

Il y a-t-il des allergies ?

Pour plus d'information

**SONIA LEMAY tel: 819-344-5171 POSTE 2  
APPELEZ EN APRÈS-MIDI SEULEMENT OU  
LAISSEZ VOTRE MESSAGE SUR LA BOÎTE  
VOCALE.**

**Message important à toute la population!**

**Nouvelle directive**

**Veillez prendre note que le bureau municipal est fermé à tous les avant-midis. Les appels téléphoniques reçus en avant-midi seront retournés au début de l'après-midi.**

**Seul le bureau de l'inspecteur est ouvert de 8h à midi et de 13h à 17h.**

**Pour les demandes de permis veuillez prendre rendez-vous S.V.P 819-344-2297**

**MESSAGE DE LA DIRECTION**



## **Campagne des Paniers de Noël**

**Vous pouvez déposer vos dons alimentaires dans les boîtes prévues aux endroits suivants :**

**Épicerie du coin et au bureau municipal.**

**La cueillette des aliments et des dons en argent se fera du 19 novembre au 10 décembre 2019.**

### **Critères d'admissibilités :**

**Seul, en couple ou en famille, vous vivez une période financière difficile :**

**Situation particulière**

**Perte d'emploi soudaine**

**Maladie**

**Ou autres situations etc...**

Il est possible de faire une demande afin de recevoir un panier de Noël. Vous devez compléter un formulaire, disponible à la Municipalité.

Celui-ci dûment rempli, vous devez le retourner à la Municipalité avant le 15 décembre 2019 à 16h30. En dehors des heures de bureau, vous pouvez y déposer votre formulaire dans la boîte à courrier située à l'extérieur du bureau municipal.

Pour qu'une demande de panier soit évaluée, les gens doivent fournir une preuve de résidence, une attestation de leurs revenus ou une lettre de référence de la situation.

Les personnes qui auront droit à un panier seront contactées durant la semaine du 15 décembre 2019.

À ce moment, elles seront informées de l'heure et l'endroit où aller prendre possession de leur panier.

Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens 819-344-5171

**Thérèse Lemay dg 819-350-5060**



**AVIS AUX GENS DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS.**



**DINER DE NOËL  
À LA SALLE MUNICIPALE  
SAMEDI LE 14 DÉCEMBRE À MIDI**  
Prix pour les gens de Sts-Martyrs :  
Adultes :10.00\$  
Enfants de 6 à 12 ans 5.00\$  
Enfants de 5 ans et moins gratuit.



**Visite du père Noël vers 13h30  
Avec la remise des cadeaux pour  
chaque enfant inscrit.**



**Balade en traîneau  
De 14 h à 15 h  
Gratuite.**

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR LE 6 DÉCEMBRE  
POUR INFORMATION SONIA LEMAY 819-344-5171  
POSTÉ 2**

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 2<sup>E</sup> ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS

**A**vis public vous est donné par la/le directrice générale et secrétaire-trésorière/directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de \*\*\*\*\*, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour les exercices financiers 2019, 2020, 2021 a été déposé au bureau de la municipalité. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Cet avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à cet effet, à l'égard de ce rôle, et qui peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

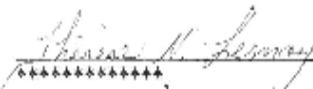
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska  
150 Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 16 octobre 2019.

  
\*\*\*\*\*

Directrice générale et secrétaire-trésorière ou Directeur général et secrétaire-trésorier



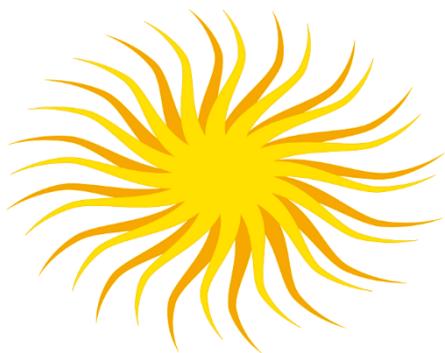
## IMPORTANT

**Veillez prendre note que la dernière collecte des bacs brun sera effectuée le vendredi 15 novembre.**

**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 20 DÉCEMBRE 2019 AU 6 JANVIER 2020.**

**POUR TOUTE URGENCE;**

**TEL : CELLULAIRE DG 819-350-5060**  
**CELLULAIRE INSPECTEUR 819-357-5688**



**Une petite pensée pour  
nos malades**

*Nos vœux les plus  
Affectueux*

*Nous espérons*

*que cette petite pensée vous apportera un peu de  
joie, question de favoriser votre retour à la santé!*



# Le guichet automatique de Ham-Nord sera retiré

LE 5 DÉCEMBRE 2019

**Le Centre de services demeure ouvert et les heures d'ouverture seront prolongées dès le 21 octobre.**



#### NOUVEL HORAIRE

Lundi, mardi, mercredi et  
vendredi : 10 h à 13 h  
Jeudi : 10 h à 13 h et 14 h à 19 h



**Parlez à un conseiller  
Desjardins** de 6 h à minuit,  
tous les jours en composant  
le 819 758-9421.



**Vous pouvez également  
effectuer un retrait avec  
ou sans achat** au Marché  
Bonichoix Ham-Nord |  
Vivaco Groupe coopératif  
au 445, rue Principale.



**Atelier**  
**Accès D**

**DATE :** Mardi 19 novembre à 19 h  
**LIEU :** Centre communautaire de Ham-Nord  
474, rue Principale

Inscription requise au Centre de services Ham-Nord

# Trouvez les 7 erreurs



2	5	3			6		1	
9			5		7	2		
		4	1	2				6
7						9	4	
6								5
	8	1						2
1				6	5	8		
		8	7		4			1
	6		8			3	7	9

## PLAISIR D'HIVER



Vous désirez passer du bon temps en famille que ça soit en glissade avec tube ou à faire de la raquette. L'endroit tout désigné est situé au Camp Beauséjour; un site merveilleux pour participer aux plaisirs d'hiver. C'est gratuit pour les citoyens de Saints- Martyrs-Canadiens.

**LE COMITÉ DES FÊTES STS-MARTYRS EN COLLABORATION AVEC LA TRAVERSÉE DU LAC NICOLET SONT HEUREUX DE REMETTRE UN MONTANT DE 5 000.00\$ À LA FONDATION LES AMIS D'ÉLIOT.**



# PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.  
(450) -518-4727

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)**  
Téléphone : 819-552-2044

**CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG**  
Tel : 819-344-5213

**ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.**  
TEL : 819-740-9283

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
TEL: 819-352-0226

**ÉPICERIE DU COIN**  
TÉLÉPHONE 819-464-2899

*Juliette St-Amand*  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du *Lac Nicolet*  
*Saints-Martyrs-Canadiens*  
(819) 344-5589



*Érablière De Pau*  
118, chemin du *Lac Nicolet*  
*Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1* (819) 344-5589  
819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**DRUMMONDVILLE**

5224, BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

**VICTORIAVILLE**

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

**WARWICK**

1, ROUTE 116 E.  
(QC) JOA 1M0  
819 358-3950

**QUÉBEC**

C.P 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

[GROUPEDGP.COM](http://GROUPEDGP.COM)